

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ÉTABLI À LA SUITE DE  
LA VERIFICATION DES COMPTES ET DE L'EXAMEN DE LA GESTION DE  
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TROYES ET DE L'AUBE**

- EXERCICES 2001 À 2004 -

(DÉPARTEMENT DE L'AUBE)

----

Par courrier du 8 février 2005, le président de la chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube a été informé, conformément aux termes de l'article R. 241-2 du code des juridictions financières (CJF), de l'engagement d'une vérification des comptes et d'un examen de la gestion portant sur une période allant de l'exercice 2001 à l'exercice 2004. Son prédécesseur sur la période contrôlée a également été informé, par lettre en date du même jour.

Les éléments disponibles ont été actualisés jusqu'à l'achèvement du contrôle.

Le contrôle a été conduit sur pièces et sur place, ainsi que par questionnaires. Il a porté principalement sur les points suivants :

- la situation financière ;
- la situation du personnel ;
- les procédures de marchés ;
- les diverses activités : enseignement, services industriels et commerciaux, port de Nogent-sur-Seine, aérodrome de Troyes-Barbercy, aménagements.

L'entretien préalable prévu par l'article L. 241-7 du code des juridictions financières a eu lieu le 10 février 2006 entre le magistrat rapporteur et M. Didier Papaz, président en exercice, et le même jour avec M. Denis Crescent, unique prédécesseur de M. Papaz sur la période.

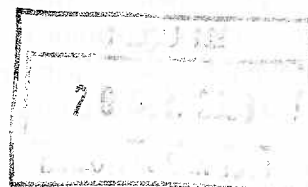
A la suite du délibéré de la chambre régionale des comptes en date du 11 avril 2006, un rapport d'observations provisoires ouvrant un délai de réponse de deux mois a été adressé le 21 avril 2006 au président en exercice, ainsi qu'à son prédécesseur pour ce qui le concernait. Deux extraits ont été adressés le même jour à des personnes physiques ou morales pouvant être considérées comme mises en cause, conformément aux dispositions des articles L. 241-14 et R. 241-12 du code des juridictions financières.

Lors de sa séance du 26 septembre 2006, la chambre régionale des comptes a examiné la teneur des réponses formulées par MM. Papaz et Crescent, le 2 juin 2006 (lettre commune enregistrée au greffe le 16 juin 2006). Une des personnes physiques ou morales mises en cause a également répondu dans le délai qui lui avait été fixé. Aucune audition devant la chambre n'a été sollicitée.

Aucune réponse n'a été reçue par la chambre, dans le délai imparti ou hors délai, en provenance de l'une des personnes physiques ou morales mises en cause.

A l'issue de son délibéré du 26 septembre 2006, la chambre a décidé d'arrêter ses observations définitives, en prenant en compte les éléments qui lui ont été fournis à l'occasion de la procédure contradictoire.

\* \* \*



## SOMMAIRE

### I. LA SITUATION FINANCIÈRE

### II. LA SITUATION DU PERSONNEL ET LE RÉGIME DES PRIMES

### III. LES AIDES AUX ASSOCIATIONS SUR L'AÉRODROME DE TROYES- BARBEREY

### IV. L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE TROYES

### V. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

\*\*\*

### I. LA SITUATION FINANCIÈRE

Les comptes de la chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube sont découpés en six sections, retraçant chacune une activité de l'organisme : service général, enseignement, services industriels et commerciaux, port, aérodrome, aménagements.

Le budget consolidé présente des dépenses de l'ordre de 12 millions d'euros par an.

Les charges totales, y compris impôt sur les bénéfices, sont passées de 11 524 k€ à 12 340 k€ sur la période.

Les charges de personnel ont crû davantage que les charges totales. Entre 2001 et 2004, elles ont globalement progressé de 28 %, alors que l'ensemble des charges d'exploitation augmentait de 21 % :

Montants en k€

	2001	2002	2003	2004
Salaires et charges	4 222	4 722	4 977	5 400
Charges d'exploitation	9 998	10 476	13 030	12 078
Part personnel / charges exploitation	42 %	45 %	38 %	45 %

La croissance des charges de personnel consolidées résulte essentiellement de la croissance de ces charges dans la section enseignement, qui retrace l'activité du groupe de l'école supérieure de commerce de Troyes. En effet, la diversification de l'offre de formation et la volonté d'amélioration de la qualité de l'enseignement entraînent une hausse des coûts de personnel de l'école. Alors que l'évolution de la rémunération unitaire des cadres de la chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube a été de l'ordre de 4 % sur la période, celle des cadres de l'école a été de plus de 10 % pendant le même temps.

Les recettes totales sont passées de leur côté de 12 239 k€ à 12 483 k€ sur la période. Elles sont principalement constituées de l'imposition additionnelle à la taxe professionnelle (IATP) et des ventes et produits (notamment vente d'eau, droits de scolarité et taxe d'apprentissage). Il convient de remarquer que la part relative de l'IATP dans les recettes totales se réduit, au profit des ventes et produits. L'IATP représentait, en 2004, 39 % des produits d'exploitation, contre 42 % en 2001.

Montants en k€

	2001	2002	2003	2004
IATP	4 440	4 368	4 661	4 738
Ventes et produits	3 927	4 377	4 773	5 043
Produits d'exploitation	10 449	10 555	13 198	12 103

De la sorte, la chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube dégage des ressources sans avoir à majorer l'impôt de façon substantielle. Le taux de l'IATP était ainsi de 1,04 % en 2005 comme en 2004, en baisse par rapport à 2003 où il était de 1,05 %. Ce chiffre est inférieur au taux moyen national, qui était de 1,09 % en 2002<sup>1</sup>.

La croissance des charges totales ayant été supérieure à celle des recettes, le résultat consolidé, resté bénéficiaire sur la période, a été globalement en baisse :

Montants en k€

	2001	2002	2003	2004
Résultat consolidé	715	309	367	143

L'endettement de la chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube est actuellement très faible, les emprunts contractés pour les investissements importants étant arrivés à terme à la fin de 2002. L'organisme mène d'ailleurs une politique tendant à un endettement nul, selon la volonté des différents élus qui se sont succédé sur la période.

Si, globalement, la situation financière reste favorable, la chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube devra être plus particulièrement attentive aux évolutions de trois secteurs d'activité :

- l'école supérieure de commerce, dont le résultat a été négatif de 849 k€ en 2004, après l'avoir été de plus de un million d'euros chacune des trois années précédentes, alors que l'augmentation du nombre d'étudiants ne semble pas diminuer les charges fixes unitaires en proportion ;
- le port de Nogent-sur-Seine, dont l'activité a été déficitaire de 16 k€ en 2003 et de 32 k€ en 2004, alors qu'il a déjà reçu une avance de 194 k€ du service général pour équilibrer les déficits cumulés depuis l'origine ;
- l'aérodrome de Troyes-Barberey, dont l'activité a été déficitaire sur toute la période, avec un résultat négatif de 61 k€ en 2004, alors qu'il a lui aussi reçu une avance de 2 809 k€ pour équilibrer ses déficits cumulés.

Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre régionale des comptes, la chambre de commerce et d'industrie indique que :

- pour l'école supérieure de commerce, la progression de la masse salariale s'explique par le renchérissement des coûts pédagogiques liés à un nouveau cursus de formation et par des efforts de recrutement de professeurs docteurs-chercheurs ;
- pour le port de Nogent-sur-Seine, la dégradation des comptes est liée à son implication dans le projet d'un nouveau port, rendu nécessaire par le développement du trafic. La chambre consulaire a ainsi été amenée à prendre en charge des coûts d'études ;
- pour l'aérodrome de Troyes-Barberey, elle s'est toujours employée à en partager la charge avec les collectivités locales concernées et que le volet aéroportuaire de la nouvelle vague de décentralisation va l'amener à participer à un syndicat mixte qui va devenir propriétaire

<sup>1</sup> Source : Assemblée nationale – rapport sur le projet de loi de finances 2003.

